

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n°2020/01/DCSE/BPE/EPU du 18 mai 2020 est prescrite pendant 31 jours consécutifs du **mercredi 10 juin 2020 à 9h00 au vendredi 10 juillet 2020 à 17h00**, une enquête publique unique (EPU) relative au **projet de construction et exploitation d'un aménagement hydraulique et la réalisation d'actions de restauration écologique, dit « opération de site pilote de la Bassée », porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, domicilié 12 rue Villiot 75010 Paris, préalable :**

- à l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités IOTA),
- à la déclaration de projet du programme global d'aménagement hydraulique de la Bassée,
- à la déclaration d'intérêt général pour la réalisation des travaux,
- à la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet,
- au parcellaire correspondant à la déclaration d'utilité publique,
- à l'instauration de servitudes d'utilité publique de sur-inondation,
- au parcellaire correspondant à l'instauration de servitudes d'utilité publique,
- à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Gravon et Balloy,
- à la modification de l'arrêté préfectoral de protection de Biotope du site au lieu-dit « La Bachère » à Châtenay-sur-Seine.

Au titre de la demande d'autorisation environnementale, les procédures intégrées sont les suivantes :

- absence d'opposition à déclaration d'Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) mentionnés au II de l'article L.214-3 du code de l'environnement ou arrêté de prescriptions applicable aux IOTA objet de la déclaration,
- enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement,
- autorisation de défrichement en application du code forestier,
- absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Les communes concernées par le périmètre de l'enquête publique unique sont les suivantes :

Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy, Gravon (site pilote), La Tombe, Mousseaux-lès-Bray, Bazoches-lès-Bray (sites de valorisation écologique), Courcelles-en-Bassée, Marolles-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-lès-Bray, Vimpelles (concernées par le projet global de l'aménagement hydraulique).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Châtenay-sur-Seine (Rue grande – 77126).

Les dossiers d'enquête publique unique qui comprennent notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, **seront tenus à la disposition du public** pendant toute la durée de l'enquête :

- en format papier en mairies de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy, Gravon, La Tombe, Mousseaux-lès-Bray, Bazoches-lès-Bray, Courcelles-en-Bassée, Marolles-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-lès-Bray et Vimpelles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- en version numérique :
 - en mairies de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy, Gravon, La Tombe, Mousseaux-lès-Bray et Bazoches-lès-Bray sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,
 - sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquêtes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre unique d'enquête en version papier**, ouvert dans chacune des mairies suivantes : Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy, Gravon, La Tombe, Mousseaux-lès-Bray, Bazoches-lès-Bray, Courcelles-en-Bassée, Marolles-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-lès-Bray et Vimpelles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- **sur le registre dématérialisé** accessible :
 - en mairies de Châtenay-sur-Seine, Egligny, Balloy, Gravon, La Tombe, Mousseaux-lès-Bray et Bazoches-lès-Bray, à partir d'un poste informatique dédié fourni par Publilégal,
 - sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquêtes publiques à l'adresse précitée.
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : sitepilotelabassée@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées avant la fin de l'enquête à l'attention du président de la commission d'enquête par voie postale au siège de l'enquête fixé à la mairie de Châtenay-sur-Seine, rue grande – 77126 (Objet : EPU site pilote la Bassée). Elles seront annexées au registre version papier et tenues à la disposition du public jusqu'à la clôture de l'enquête. Les observations et propositions du public sont communicables pendant toute la durée de l'enquête, aux frais de la personne qui en formule la demande.

Sont désignés membres de la commission d'enquête : Président : M. Michel CERISIER, chef d'entreprise de construction, retraité, ancien maire de Pringy. Membres titulaires : M. Bernard LUCAS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, retraité et M. François ANNIC, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, retraité.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

Mairie de Châtenay-sur-Seine (Rue grande - 77126 Châtenay-sur-Seine)
mercredi 10 juin 2020 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'EPU)
samedi 4 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
vendredi 10 juillet 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'EPU)

Mairie d'Egligny (10 rue Saint-Félicien - 77126 Egligny)
mardi 16 juin 2020 de 15h30 à 18h30
mercredi 24 juin 2020 de 9h30 à 11h30
mercredi 8 juillet 2020 de 9h30 à 11h30

Mairie de Balloy (1 Place de la mairie - 77118 Balloy)
jeudi 11 juin 2020 de 15h00 à 18h00
samedi 4 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
jeudi 9 juillet 2020 de 15h00 à 18h00

Mairie de Gravon (Place de la mairie - 77118 Gravon)
lundi 15 juin 2020 de 16h00 à 19h00
samedi 27 juin 2020 de 9h00 à 12h00
lundi 6 juillet 2020 de 16h00 à 19h00

Mairie de Bazoches-lès-Bray (4 Place de l'Eglise - 77118 Bazoches-lès-Bray)
vendredi 3 juillet 2020 de 15h30 à 18h30

Mairie de La Tombe (18 rue Grande - 77130 La Tombe)
vendredi 3 juillet 2020 de 17h00 à 19h00

Mairie de Mousseaux-lès-Bray (175 grande rue - 77480 Mousseaux-lès-Bray)
mercredi 8 juillet 2020 de 16h00 à 18h00

Mairie de Marolles-sur-Seine (Place Charles de Gaulle – 77130 Marolles-sur-Seine)
samedi 27 juin 2020 de 9h00 à 12h00
lundi 6 juillet 2020 de 10h00 à 12h00

Mairie de Saint-Sauveur-lès-Bray (17 rue de la mairie - 77480 Saint-Sauveur-lès-Bray)
mercredi 1^{er} juillet 2020 de 16h00 à 18h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'adresse suivante : enquetebassée@seinegrandslacs.fr

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de la préfecture (DCSE – BPE, 12 rue des Saints Pères, 77010 Melun Cedex) dès la publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête. Le présent avis et les dossiers sont également consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquêtes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête, il sera statué par arrêtés du préfet sur les différents volets de l'enquête publique unique hormis sur l'intérêt général du programme global d'aménagement hydraulique de la Bassée qui fera l'objet d'une déclaration de projet prononcée par l'EPTB Seine Grands Lacs.